La firme Servier, un financeur de poids du monde médical

- **La firme Servier verse des millions d'euros d'avantages chaque année à divers acteurs du monde médical en France.**

- **Les avantages versés aux professionnels de santé ont baissé en 2016, en conséquence d'une nouvelle stratégie commerciale de la firme.**

Une des conséquences positives du désastre du Mediator° a été la mise en place en France d'un système de transparence sur les divers avantages octroyés par les firmes pharmaceutiques aux autres acteurs du domaine de la santé (1). Après un retard dans sa mise en place, et avec des limites pratiques importantes, le site www.transparence.sante.gouv.fr permet d'avoir accès aux informations individuelles transmises par les firmes (1). Le site www.eurofordocs.fr, initiative citoyenne, permet d'accéder à ces données de manière agrégée et mieux exploitable pour réaliser des études (1).

Le procès Mediator° est en partie celui des conflits d'intérêts et des influences entre firmes et autres acteurs de la santé. Le désastre du Mediator° a-t-il poussé les médecins et leurs organisations à prendre leurs distances avec la firme Servier ?

Des sommes importantes distribuées en avantages. Au cours de la période 2012-2018, en France, la firme Servier a été la dixième en termes d'importance du montant des avantages distribués aux acteurs de la santé. Selon les déclarations de la firme, ce montant s'élevait à 108 millions d'euros, dont 11 millions pour sa filiale Biogaran, spécialisée dans les médicaments génériques (2,3).

La répartition par catégorie de bénéficiaires est, par ordre décroissant : académies, sociétés savantes et organismes de conseil (53 millions d'euros) ; professionnels de santé (25 millions), presse et médias (17 millions), étudiants en santé (7 millions) ; et en fin de liste associations de patients (100 000 euros) et associations d'étudiants (50 000 euros) (3).

Parmi les professionnels de santé, des cardiologues ont touché 6,2 millions d'euros pendant la période 2012-2018, soit un quart du total des avantages versés aux professionnels, et des médecins généralistes ont touché 3 millions (4).

Une baisse des avantages octroyés aux soignants en 2016. Selon le site www.transparence.sante.gouv.fr, la firme Servier a déclaré un total de 77 399 avantages distribués et répertoriés au cours de la période 2014-2018 : 31 465 avantages en 2014, 25 242 en 2015, 4 934 en 2016, 7 215 en 2017, et 8 543 en 2018 (5). On observe donc une baisse importante du nombre des avantages déclarés par la firme Servier en 2016, avec une certaine remontée depuis.

Le site www.eurofordocs.fr montre que cette baisse s'explique très largement par une baisse des avantages offerts aux professionnels de santé ; et ce site montre que la baisse des montants est parallèle à la baisse du nombre d'avantages (6). Ces baisses sont en partie liées à une diminution très sensible du nombre de visiteurs "médicaux" décidée par le nouveau directeur de la firme Servier en 2015, dans le cadre d'une réorganisation de la stratégie commerciale de la firme (7). La firme Servier a souhaité en effet recentrer ses activités dans certains domaines thérapeutiques comme l'oncologie (avec un nombre réduit de professionnels de santé), renforcer sa promotion dans les pays émergents, poursuivre sa politique de partenariats et développer des médicaments génériques et biosimilaires (7).

L'Académie de médecine toujours proche de la firme Servier. Lors de l'instruction préalable au procès Mediator°, un membre (Jean-Roger Claude) de la Commission d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de l'Agence française du médicament a déclaré « *J'affirme que je n'ai jamais rien caché. La moitié de l'Académie de médecine était en lien avec Servier* » (8).

L'Académie de médecine en tant que telle a continué d'ailleurs de bénéficier des largesses de la firme Servier, avec un total de 150 000 euros reçus entre 2014 et 2018, au titre de dons, rémunérations et bourses, et avec un prix "Académie nationale de médecine - Servier" (9,10).

Comme si de rien n'était. Après le désastre du Mediator°, beaucoup de professionnels de santé et de leurs diverses institutions et organisations ont continué à profiter des avantages de la firme Servier, comme si de rien n'était. Le financement régulier de l'Académie de médecine par cette firme montre que beaucoup d'habitudes n'ont pas vraiment changé après ce désastre.

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire

1- Prescrire Rédaction "Liens d'intérêt : utilité des bases de données de type Transparence santé" *Rev Prescrire* 2019 ; **39** (426) : 305.
2- "Vision par entreprise déclarante - 2012-2018. Recherche effectuée sur le site www.eurofordocs.fr le 26 août 2019" : 4 pages.
3- "Vision par entreprise déclarante - Servier - 2012-2018. Recherche effectuée sur le site www.eurofordocs.fr le 26 août 2019" : 4 pages.

Téléchargé sur prescrire.org le 17/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

4- "Nombre et montant total par catégorie de bénéficiaire - Servier - 2012-2018. Recherche effectuée sur le site www.eurofordocs.fr le 26 août 2019" : 1 page.

5- "Recherche par entreprise - Les laboratoires Servier - Premier semestre 2014-Premier semestre 2019. Recherche effectuée sur le site www.transparence.sante.gouv.fr le 26 août 2019" : 2 pages.

6- "Vision par entreprise déclarante - Servier - Catégorie bénéficiaire = professionnels de santé - 2012-2018. Recherche effectuée sur le site www.eurofordocs.fr le 26 août 2019" : 4 pages.

7- Agence France Presse "Le groupe pharmaceutique Servier sabre 610 emplois commerciaux" 26 novembre 2015 : 3 pages.

8- Emmanuelle Robinson avec Claire Thépaut, vice-présidentes chargées de l'instruction "Ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, de non-lieu partiel et de constatation de l'extinction de l'action publique" 30 août 2017 : 677 pages.

9- "Vision par structure bénéficiaire - Académie nationale de médecine - 2012-2018. Recherche effectuée sur le site www.eurofordocs.fr le 26 août 2019" : 1 page.

10- "Le huitième symposium franco-chinois organisé par l'Académie chinoise d'ingénierie et l'Académie nationale de médecine" 28 octobre 2018. Site www.academie-medecine.fr consulté le 26 août 2019 : 1 page.

Téléchargé sur prescrire.org le 17/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement